

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

016-211602362-20200904-D_2020_7_10-DE
Regu le 11/09/2020

8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tel : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2020_7_10

L'an deux mille vingt, le vendredi 04 septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle de réunion à la MJC, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 28 Août 2020

Présents : 19

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLLEAU Thierry, Madame RENARD Annie, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Votants : 19

**Objet : Tarif transport scolaire
2020-2021**

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean REVEREAULT

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Chaque année, il y a lieu de fixer le prix des cartes de ramassage scolaire vers les écoles de la commune, pour l'année scolaire 2020-2021.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Plusieurs choix sont proposés :

- A - Pas d'augmentation :

Pour le transport régulier : 12,25 € pour le 1er enfant d'une famille et 9,20 € pour le 2ème enfant d'une même famille, gratuit à partir du 3ème enfant.

Pour le transport occasionnel : même tarif mais avec une application pour 2 mois.

- B - Augmentation : 13 € et 9.75 €

- C - Augmentation : 14 € et 10.50 €

- D - Augmentation : 15 € et 11.25 €

Il est à noter que la dernière augmentation du tarif remonte à septembre 2015 et qu'aucune augmentation des tarifs de bus n'a eu lieu pour le passage de 4 à 5 jours d'école.

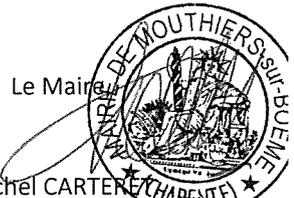
Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de fixer les tarifs pour le transport scolaire pour l'année 2020/2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer et d'appliquer le tarif du transport scolaire 2020/2021, comme suit :

AR PREFECTURE	Conditions	Tarifs
016-211602362-20200904-D_2020_7_10-DE Regu le 11/09/2020	Pour le transport régulier	
	Pour le 1 ^{er} enfant d'une famille	14 €
	Pour le 2 ^{ème} enfant d'une même famille	10,50 €
	À partir du 3 ^{ème} enfant d'une même famille	Gratuit
Pour le transport occasionnel : même tarif mais avec une application pour 2 mois		

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 04/09/2020, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 11/09/2020.



Le Maire

Michel CARTERET

Pour le Maire et par délégation,

L'adjoint au maire, Mme RELET